

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 08 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

### **Étaient présents :**

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### **Étaient absents représentés :**

Laurent LAFAYE À Catherine GOUDOUD  
Martine LEPETIT À Gilbert ROUSSEAU  
Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN  
Marie-José ROBERT À Marie-Claude BODEN  
Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE  
Magali BOISSONNEAU À Alain GERBAUD  
Céline DUPUY-LEGRAND À Nicolas BALOT  
Chantal BOUTHINAUD À Pascal BUSSIERE

### **Étaient absents excusés :**

Laure ROUBERTIE

**Secrétaire de séance :** Madame Bénédicte MARCOUL-SOULIE

N°2023/D/013 - **Objet :** Comptes de gestion 2022 du receveur : Budget Général, Budget Lotissement Clos des Cèdres, Budget Lotissement Biche 2

Le Conseil Municipal,

Vu les balances des comptes au 31 décembre 2022 établies par le receveur de la Commune, statuant sur la situation comptable du Budget Général, du budget annexe du Clos des Cèdres, du budget annexe Biche 2 à la clôture de l'exercice 2022,

Considérant que ces comptes correspondent aux Comptes administratifs - après que l'ordonnateur se soit assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, qu'il les a visés et certifiés conformes -

Déclare que ces comptes ne soulèvent ni observation, ni réserve,

ADOpte les Comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2022, faisant apparaître les résultats suivants tels que résumés ci-après :

**BUDGET GENERAL :**

DÉPENSES : 9 360 216,02 €

RECETTES : 11 423 820,96 €

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de : 2 063 604,94€ qui se décompose de la façon suivante :

Excédent de Fonctionnement : 2 039 280,84 €

Excédent d'Investissement : 24 324,10 €

FIXE le montant des reports d'Investissement de 2022 sur 2023 à :

DÉPENSES : 211 288,40 €

RECETTES : 108 965,25 €

PREND ACTE du résultat excédentaire du Compte de gestion 2022 du Receveur fixé à 1 961 281,79 € après prise en compte des reports.

**BUDGET Annexe du CLOS DES CÈDRES :**

DÉPENSES : 255 250,69 €

RECETTES : 394 842,43 €

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de : 139 591,74 € qui se décompose de la façon suivante :

Excédent de Fonctionnement : 196 576,97 €

Déficit d'Investissement : - 56 985,23 €

FIXE le montant des reports d'Investissement de 2022 sur 2023 à :

DÉPENSES : 0 €

RECETTES : 0 €

PREND ACTE du résultat du Compte de gestion 2022 du Receveur fixé à 139 591,74 €.

**BUDGET Annexe la Biche 2 :**

DÉPENSES : 299 067,35 €

RECETTES : 671 709,27 €

FIXE l'excédent de réalisation à un montant de : 372 641,92 € qui se décompose de la façon suivante :

Excédent de Fonctionnement : 25 107,00 €

Excédent d'Investissement : 347 534,92 €

FIXE le montant des reports d'Investissement de 2022 sur 2023 à :

DÉPENSES : 0 €

RECETTES : 0 €

PREND ACTE du résultat du Compte de gestion 2022 du Receveur fixé à 372 641,92 €.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 08 mars

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

